

Congrès de la **FNPPSF** : une crédibilité indéniable pour cette digne représentante des pêcheurs récréatifs

Le 1^{er} avril dernier, le département des Pyrénées-Orientales, et plus précisément Argelès-sur-Mer, a accueilli le 39^e congrès national de la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France. Largement soutenue par les élus locaux, cette manifestation a connu une affluence considérable, non seulement parce qu'elle marquait les dix ans d'actions menées par l'équipe dirigeante, mais aussi par le fait qu'elle était élective. Sans surprise et à une écrasante majorité, le président Jean Kiffer et son comité directeur ont été réélus pour un mandat de 4 ans. Une juste "récompense", en quelque sorte, qui est venue couronner un étincelant rapport moral et d'activité 2011 dont voici les principaux éléments à retenir :



> **en matière d'environnement** : dans le cadre des Aires Marines Protégées, il a été constaté que les outils et les structures (comité de façade, Natura 2 000, Nature 2 000 Mer, parcs marins, réserves naturelles et autres PNR) prolifèrent au point de former un véritable mille-feuille environnemental dont les préfets eux-mêmes reconnaissent leur inefficacité. Pourtant, la défense du milieu est certainement ailleurs et les préoccupations majeures des adhérents tournent plutôt autour des marées noires, vertes, des rejets de boue toxique en mer, de la propreté des ports et des zones de carénage, des risques biologiques, etc... D'autre part, l'accent a été mis sur un des grands oubliés du Grenelle de la Mer : les récifs artificiels. La demande de réexamen d'une des vraies solutions durables pour la protection de la ressource et le maintien des écosystèmes devient un nouveau cheval de bataille de la FNPPSF.

> **concernant la sécurité** : suite au succès rencontré sur l'usage de la VHF, dont le Certificat de Radiotéléphonie Restreint n'est plus obligatoire, les priorités sont désormais centrées sur le D240 (simplification des textes sur la responsabilisation des chefs de bord), sur la destruction des engins pyrotechniques périmés, sur le vêtement à flottabilité intégrée et sur le renforcement du partenariat avec la SNSM, dont la mise en place, sur chaque façade, d'un événement phare autour du thème de la sécurité est à l'étude.

> **sur les infrastructures portuaires** : la FNPPSF réclame avant tout le respect des textes en vigueur et une généralisation de la création de Comité Local des Usagers Permanents du Ports (CLUPP) afin que les usagers des ports aient une réelle participation quant aux prises de décisions faites par les gestionnaires

> **en matière de pêche (à pied, bord et bateau)** : les choses avancent, mais rien n'est définitivement acquis... comme en témoigne la charte d'engagement pour une pêche de loisir en mer éco-responsable, signé le 7 juillet 2010... Les différents groupes de travail ont été mis en place avec beaucoup de difficultés liées essentiellement aux lenteurs administratives et aux rivalités interministérielles. Pour l'instant, une seule mesure est appliquée : la coupe de la nageoire pour les poissons à forte valeur marchande, parmi lesquels il est toutefois regrettable de trouver la présence du maquereau. Autre serpent de mer, la déclaration gratuite, qui devient facultative et qui incite à émettre de sérieux doutes sur son application. Quant à l'interdiction de pêches intensives sur les frayères, dont le Grenelle de la Mer a pourtant retenu le principe du repos biologique, aucune mesure significative n'a été mise en place contrairement aux engagements pris. Les poids sociologique et économique considérables que représente la pêche de loisir en mer poussent néanmoins la FNPPSF à aller encore plus loin dans cette démarche de reconnaissance avec, notamment, la suppression de l'article 2 du décret n°90-618 du 11 juillet 1990 (qui ne soumet pas les pêcheurs professionnels aux mêmes règles que celles des pêcheurs récréatifs), la nouvelle rédaction de l'article 3 bis du décret 1 317 du 6 septembre 2007 relatif aux engins de relevage, l'harmonisation des règles européennes comme pour la pêche au thon rouge par exemple, et la création d'une véritable structure ministérielle de la mer en lieu et place de la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture. Une mesure qui ne devrait pas tomber dans l'oreille d'un sourd auprès de notre nouveau Président... ❖

